



AVENANT FINANCIER

Année 2025-2026

RESUME

FRAIS DE DOSSIER LORS DE L'INSCRIPTION	150€
FRAIS DE SCOLARITE / CONTRIBUTION DES FAMILLES	168€ / mois Sur 9 mois
APEL MELIZAN ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE	Cotisation annuelle : 29€
ASSURANCE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	
ADHESION A L'ASSOCIATION SPORTIVE	
ETUDE SURVEILLEE LE SOIR	
SOUTIENS	
POINT D'ECOUTE (PSYCHOLOGUE SCOLAIRE)	
PREPARATION AU TOEFL EN CLASSE DE TERMINALE	

Inclus dans les contributions familiales et à disposition des élèves

MODES DE REGLEMENT

- Soit par 9 prélèvements automatiques, le 5 de chaque mois, de septembre à mai. Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié de l'établissement
- Soit par chèques mensuels à l'ordre de AGESIM à adresser au bureau de l'économat
- Soit en espèces au bureau de l'économat

Vous trouverez votre facture en ligne sur Ecole Directe



AVENANT FINANCIER

Année 2025-2026

Des difficultés financières ponctuelles ne peuvent être un obstacle à la poursuite d'études au lycée Paul Melizan. En cas de difficulté, il convient de s'adresser à la Direction.

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES

FRAIS DE SCOLARITE / CONTRIBUTION DES FAMILLES : Les frais de scolarité sont destinés à couvrir les frais de fonctionnement de l'établissement. Ils permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement non assumées entièrement par les Collectivités Publiques et les dépenses non prises en charge par ailleurs : équipements culturels, scientifiques, sportifs, pédagogiques. Contributions à l'enseignement catholique pour le fonctionnement des services diocésains et nationaux de l'Enseignement Catholique sont obligatoires pour chaque élève inscrit dans l'établissement, quel que soit le choix des familles de faire participer leur enfant à la proposition pastorale.

ASSURANCE SCOLAIRE OBLIGATOIRE : L'Assurance Individuelle Accident est obligatoire et comprise dans le prix de la scolarité. Elle couvre les risques (corporels et matériels) que peuvent faire courir vos enfants à des tiers, ainsi que les risques qu'encourent vos propres enfants dans le cadre scolaire. L'établissement souscrit un contrat global auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. Tous les élèves sont donc systématiquement couverts. L'assurance prend effet dès le 1er jour de la rentrée et se termine le 31 août.

FRAIS DE DOSSIER LORS DE L'INSCRIPTION : 150 €

FOND DE SOLIDARITÉ : 3 euros seront prélevés de la somme de chaque contribution familiale afin de permettre à des familles en difficulté financière de pouvoir participer à diverses sorties ou voyages proposés.

CONTRIBUTIONS FACULTATIVES

BADGE IDENTIFICATION Une carte-badge est fournie gratuitement à chaque rentrée pour tous les élèves. En cas de perte ou de détérioration, une somme de 10€ sera demandée à la famille pour son renouvellement.

La carte est la propriété du lycée et doit être rendue en bon état à la fin de l'année scolaire ou au départ de l'élève. Dans le cas contraire un montant de 10 € sera facturé.

CASIERS DES ELEVES Des casiers sont mis à disposition gratuitement pour les élèves. L'achat du cadenas est à la charge des familles.

ASSOCIATION SPORTIVE Les activités sportives se déroulent en dehors des temps scolaires, généralement le midi et le mercredi après-midi. Une circulaire précisant les modalités d'inscription et de fonctionnement est distribuée par l'AS en début d'année. L'achat de licence est compris pour permettre aux jeunes de participer aux compétitions sportives UGSEL. En cas de qualification, à des championnats de France, une participation financière sera demandée aux familles pour compléter la participation de l'établissement à hauteur des frais engagés. (50%-50%)

TABLETTE ET MANUELS SCOLAIRES Une tablette est fournie par la Région à chaque élève lors de son entrée en seconde. Un contrat sera signé au moment de la distribution. Les manuels scolaires seront sous forme numérique et seront à télécharger sur la tablette lorsque les professeurs activeront les licences en début d'année. Dans certaines matières, certains manuels papier (notamment cahiers d'activité...) devront être achetés par le lycée qui les facturera directement aux familles concernées. Ils appartiendront à l'élève sans avoir à les rendre en fin d'année.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

APEL MELIZAN - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE Elle vous permettra de bénéficier de nombreux services proposés par l'équipe de parents bénévoles qui participe à la vie et à l'animation de l'établissement : projets pédagogiques de prévention, fêtes de l'établissement, aides aux familles etc... L'APEL est une association à but non lucratif dont les fonds sont utilisés pour assurer un meilleur fonctionnement du lycée.



AVENANT FINANCIER

Année 2025-2026

AUTRES PRESTATIONS PEDAGOGIQUES VOLONTAIRES

Il est également proposé aux élèves, selon le niveau, de participer à des activités pédagogiques, à des sorties complémentaires et à des projets d'ouverture ou d'engagement (voyages, jumelages, ...). Le coût est alors facturé en sus aux familles. Chaque prestation fait l'objet d'une circulaire spécifique communiquée aux familles pour inscription individuelle. Si la famille ne peut pas payer, un fond de solidarité est mis en place pour proposer une aide en partenariat avec l'APEL.

MODES DE REGLEMENT / IMPAYES

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

En cas de choix de règlement par prélèvement : le paiement de la facture se fera en 9 mensualités de septembre à mai, le 5 de chaque mois. Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires peuvent être répercutés à la famille (10 € par rejet).

Seules les familles nouvellement concernées par la mensualisation, ou à la suite d'un changement de compte bancaire doivent nous retourner :

- Le mandat de prélèvement SEPA complété et signé.
- Un relevé d'identité bancaire.

Pour tout compte non soldé au 01/07/2025, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Et l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

BOURSES NATIONALES

Les familles des élèves non boursiers à la rentrée et souhaitant faire une demande de bourse nationale, sont priées de se renseigner à l'économat. Tout nouvel élève déjà boursier dans un autre lycée doit le signaler à l'économat afin que le transfert s'effectue rapidement. Pour les Terminales, les informations concernant les demandes de bourses de l'enseignement supérieur sont affichées dans l'établissement au moment voulu.

Attention : à partir de septembre 2024, il faudra faire une demande de bourse chaque année.

REDUCTIONS

Pour les familles scolarisant plusieurs enfants dans l'établissement, un tarif dégressif sera appliqué sur la scolarité à partir du 2^e enfant.

	1 ^{er} ENFANT	2 ^{ème} ENFANT	3 ^{ème} ENFANT
SECONDE PREMIERE TERMINALE	168 €	134 € (soit -20%)	118 (soit -30%)

Pour rappel , en cas de difficulté, n'hésitez pas à vous adresser à la Direction.

PAPIER A RENDRE POUR INFORMATION

Chaque famille devra renseigner, dans école directe lors de l'inscription et de la réinscription , à partir de la rentrée de 2025-2026, leur quotient familial qui permettra comme le demande le secrétariat de l'enseignement catholique d'engager un travail au niveau d'une meilleure répartition de tarification.

RESTAURATION

L'établissement ne propose pas de service de cantine. Il est autorisé de pique-niquer dans l'enceinte de l'établissement. Des fours micro-ondes sont à disposition.



AVENANT FINANCIER

Année 2025-2026

PARCOURS SPECIFIQUES

ACADEMICA DUAL DIPLOMA	PREPA MEDECINE ANTICIPEE SCIENCETUDES	ATELIER THEATRE
Frais administratif inscription : 60 € Facturation par l'établissement avant réversion à l'Academica: - 1222 €/an programme en 3 ans - 1789 €/an programme en 2 ans Inscription avant le 21 juin sur : dualdiploma.org/inscrivez-vous/ Test d'admission : 16-19 septembre Admission : fin septembre	- 890 € pour 80h de cours - Tarif pour les lycées boursiers : 800 € Prise de contact par mail : benjikuro@hotmail.com	- 115€ à l'année Prise de contact à la rentrée par l'enseignante qui est auto entrepreneur via Ecole Directe